

Fondation du Centre national des Arts
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 août 2025

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution du solde des fonds	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration de la Fondation du Centre national des Arts

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation du Centre national des Arts (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2025, ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution du solde des fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 août 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2024 ont été audités par un autre auditeur, qui a exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers le 13 novembre 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 19 novembre 2025

Fondation du Centre national des Arts

État de la situation financière

31 août 2025	Fonds général	Fonds à objet spécifique	Fonds de dotation	2025 Total	2024 Total
Actif					
Court terme					
Encaisse	8 562 652 \$	- \$	- \$	8 562 652 \$	5 623 134 \$
Débiteurs	54 261	-	-	54 261	71 690
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	8 616 913	-	-	8 616 913	5 694 824
Encaisse affectée	-	3 452 482	-	3 452 482	6 930 248
Placements affectés (note 2)	-	6 160 540	4 775 126	10 935 666	8 831 837
Collections (note 5)	-	1	-	1	1
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total de l'actif	8 616 913 \$	9 613 023 \$	4 775 126 \$	23 005 062 \$	21 456 910 \$
Passif et soldes des fonds					
Court terme					
Créditeurs et charges à payer	20 330 \$	- \$	- \$	20 330 \$	20 750 \$
Montant dû au Centre national des Arts (note 4)	1 933 320	-	-	1 933 320	1 119 204
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1 953 650	-	-	1 953 650	1 139 954
Soldes de fonds					
Affectations d'origine externe	-	8 536 613	4 775 126	13 311 739	14 685 676
Affectations d'origine interne	-	1 076 410	-	1 076 410	1 076 410
Non affectés	6 663 263	-	-	6 663 263	4 554 870
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	6 663 263	9 613 023	4 775 126	21 051 412	20 316 956
Total du passif et du solde des fonds	8 616 913 \$	9 613 023 \$	4 775 126 \$	23 005 062 \$	21 456 910 \$

Au nom du Conseil d'administration:

Carol Devenny

Administratrice

Susan J. Glass

Administratrice

Fondation du Centre national des Arts
État de l'évolution du solde des fonds

Pour l'exercice terminé le 31 août 2025	Fonds général	Fonds à objet spécifique	Fonds de dotation	2025 Total	2024 Total
Solde, début de l'exercice	4 554 871 \$	11 058 835 \$	4 703 251 \$	20 316 956 \$	19 857 474 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 108 392	(1 445 812)	71 875	734 455	459 482
Solde, fin de l'exercice	6 663 263 \$	9 613 023 \$	4 775 126 \$	21 051 411 \$	20 316 956 \$

Fondation du Centre national des Arts
État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 août 2025	Fonds général	Fonds à objet spécifique	Fonds de dotation	2025 Total	2024 Total
Produits					
Levées de fonds et dons (note 3)	2 412 407 \$	6 459 345 \$	71 875 \$	8 943 627 \$	7 815 675 \$
Gains latents sur les placements affectés	-	898 892	-	898 892	870 964
Revenus d'intérêts	530 865	502 307	-	1 033 172	1 277 508
	2 943 272	7 860 544	71 875	10 875 691	9 964 147
Charges					
Levées de fonds et administration	834 880	2 235 435	-	3 070 315	2 777 171
Excédent des produits sur les charges avant les subventions					
Subventions au Centre national des Arts (notes 3 et 4)	2 108 392	5 625 109	71 875	7 805 376	7 186 976
	-	(7 070 921)	-	(7 070 921)	(6 727 494)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges					
	2 108 392 \$	(1 445 812)\$	71 875 \$	734 455 \$	459 482 \$

Fondation du Centre national des Arts

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 août 2025	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	734 455 \$	459 482 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Gains latents sur les placements affectés	(898 892)	(870 964)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	17 429	149 139
Créditeurs et charges à payer	(420)	-
Montant dû au Centre national des Arts	<u>814 116</u>	<u>1 511 223</u>
	<u><u>666 688</u></u>	<u><u>1 248 880</u></u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'encaisse affectée et de placements affectés	(623 397)	(1 429 784)
Produits d'encaisse affectée et de placements affectés	<u>2 896 227</u>	<u>3 400 181</u>
	<u><u>2 272 830</u></u>	<u><u>1 970 397</u></u>
Augmentation nette de la trésorerie	2 939 518	3 219 277
Encaisse, début de l'exercice	<u>5 623 134</u>	<u>2 403 857</u>
Encaisse, fin de l'exercice	<u>8 562 652 \$</u>	<u>5 623 134 \$</u>

Fondation du Centre national des Arts

Notes complémentaires

31 août 2025

1. Principales méthodes comptables

Nature et le but de l'organisme	La Fondation du Centre national des Arts (la « Fondation ») a été prorogée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, le 18 juin 2014, à titre de corporation sans capital-actions. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et est donc exemptée d'impôt et peut émettre des reçus officiels pour fins fiscales.
	La Fondation a pour objet de recevoir ou de maintenir un ou plusieurs fonds et de transférer, de temps à autre, la totalité ou une partie de ces fonds ou des revenus au Centre national des Arts (le « CNA ») ou à des donataires reconnus dont les objectifs sont conformes au mandat du CNA.
Référentiel comptable	Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.
Méthode de la comptabilité par fonds et comptabilisation des produits	<p>La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.</p> <p>Le fonds général comptabilise les activités courantes de la Fondation. Ce fonds présente les intérêts gagnés, sauf indication contraire, ainsi que les apports non affectés.</p> <p>Les fonds à objet spécifique comptabilisent les apports affectés par les donateurs à des fins particulières.</p> <p>Le fonds de dotation comptabilise les apports reçus à titre de dotation, dont la portion principale doit être maintenue de façon permanente. Les produits générés sont utilisés conformément aux conditions rattachées à ces apports.</p> <p>Les dons non affectés sont comptabilisés comme des produits du fonds général. Les dons et apports de parrainage soumis à des restrictions imposées par les donateurs sont comptabilisés comme des produits de levées de fonds du fonds à objet spécifique lors de leur réception, tandis que les apports à des fins de dotation sont comptabilisés comme des produits du fonds de dotation.</p>
Instruments financiers	<p><u>Évaluation initiale et ultérieure</u></p> <p>Les instruments financiers sans lien de dépendance sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers avec parties liées sont comptabilisés au coût lors de la comptabilisation initiale.</p> <p>Lors des périodes ultérieures, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la cession ou à l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges.</p>

Fondation du Centre national des Arts

Notes complémentaires

31 août 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

Apports en nature	La Fondation bénéficie de divers dons de matériel et de services, dont la juste valeur est comptabilisée dans les états financiers lorsque celle-ci peut être déterminée de manière raisonnable. Ces matériel et services auraient autrement été achetés s'ils n'avaient pas été donnés.
Utilisation d'estimations	La préparation des états financiers requiert que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour l'exercice visé. Les principales estimations concernent la juste valeur des placements affectés.
Collections	Les instruments de musique donnés à la Fondation et ayant une valeur culturelle ou artistique sont comptabilisés tant initialement et qu'ultérieurement à leur valeur nominale à l'état de la situation financière. La note 5 décrit la nature des instruments de musique détenus.

2. Placements affectés

	2025		2024	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations canadiennes	1 494 639 \$	1 569 906 \$	1 338 530 \$	1 366 679 \$
Actions canadiennes	4 057 033	4 888 000	3 406 650	3 832 959
Actions étrangères	3 146 075	4 477 760	2 701 746	3 632 199
	8 697 747 \$	10 935 666 \$	7 446 926 \$	8 831 837 \$

La Fondation place les fonds de dotation et certains fonds à objet spécifique dans des titres négociés publiquement. Ces titres comprennent des obligations gouvernementales et corporatives, ainsi que des actions.

Les obligations portent des échéances allant de juin 2026 à décembre 2041, avec des taux d'intérêt variant de 1,85 % à 7 % (2024 - de novembre 2024 à mars 2028, avec des taux d'intérêt variant de 2,40 % à 7 %).

Fondation du Centre national des Arts

Notes complémentaires

31 août 2025

3. Apports en nature

Les produits des levées de fonds et les subventions au Centre national des Arts comprennent 512 684 \$ (2024 - 447 750 \$) provenant de matériel et de services donnés.

4. Opérations entre apparentés

La Fondation du Centre national des Arts est une entité juridique distincte de la Corporation du Centre national des Arts (« CNA »). Cependant, elles sont apparentées parce que le CNA exerce une influence notable sur l'exploitation, le financement et la planification stratégique de la Fondation. La Fondation recueille des fonds au nom du CNA et le CNA est le bénéficiaire principal de ces fonds. Au 31 août 2025, le solde dû au CNA s'élevait à 1 933 320 \$ (2024 - 1 119 204 \$ à recevoir du CNA).

Les avances et les montants dus au CNA ne portent pas intérêt et sont remboursables sur demande. Ces opérations sont comptabilisées à leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties apparentées.

Les charges d'exploitation de la Fondation sont levées par le CNA et attribuées à la Fondation selon des directives approuvées par les deux Conseils d'administration. Au cours de l'exercice, des charges directes liées aux activités de collecte de fonds, d'un montant de 2 740 275 \$ (2024 - 2 609 463 \$), ont été imputées à la Fondation. Des subventions totalisant 7 070 921 \$ (2024 - 6 727 494 \$) ont également été versées au CNA.

Fondation du Centre national des Arts

Notes complémentaires

31 août 2025

5. Collections

En 2013, les actifs de la Fondation d'instruments de musique Zukerman pour l'Orchestre du CNA ont été transférés à la Fondation. Cette collection est désormais connue sous le nom de Collection d'instruments de musique de l'Orchestre du CNA. Dix-sept instruments de musique et six archets ont été transférés. Un individu a également fait don de quatre instruments de musique supplémentaires ainsi que de quatre archets.

Les instruments sont mis à la disposition des membres de l'Orchestre du CNA ainsi que des étudiants des programmes d'éducation musicale du CNA. Des conventions de prêt sont signées pour chaque emprunt, et le département de musique du CNA est responsable de l'utilisation, de l'entretien et de la réparation de la collection. Les instruments sont assurés pour une valeur approximative de 1 063 800 \$.

Fondation du Centre national des Arts

Notes complémentaires

31 août 2025

6. Instruments financiers

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit lié au maintien de tous ses comptes bancaires auprès d'une seule institution financière. La Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADQ ») limite la protection à 100 000 \$ par déposant et par catégorie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Fondation éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. La Fondation gère son risque de liquidité en établissant des budgets et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs qui y sont associés fluctuent en raison des variations des taux de change. La Fondation n'utilise pas de contrats de change à terme pour réduire son exposition au risque de change. Au 31 août 2025, la trésorerie et les placements affectés de la Fondation totalisaient 4 914 387 \$ (2024 - 3 979 726 \$), libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt découlant de ses placements dans des titres négociables. L'objectif principal de la Fondation consiste à assurer la sécurité du capital investi et à maintenir un niveau élevé de liquidité, tout en obtenant un rendement satisfaisant.

iii) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Ces variations peuvent être attribuables à des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou à des facteurs touchant l'ensemble des instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements en actions cotées.

Fondation du Centre national des Arts

Notes complémentaires

31 août 2025

6. Instruments financiers (suite)

Les lignes directrices en matière d'allocation cible pour le capital de dotation sont les suivantes :

	Minimum	Objectif	Maximum
Actions	50%	70%	99%
Revenu fixe	10%	15%	50%
Placements alternatifs	0%	10%	25%
Trésorerie et équivalents	0%	5%	30%
Titres étrangers	0%	50%	100%

Changements dans l'analyse du risque

Il n'y a eu aucun changement important dans les niveaux d'exposition au risque de la Fondation par rapport à l'exercice précédent.